

**SCoT de la Grande
Agglomération
Toulousaine**

Outil de Veille Active

Premiers résultats

Outil de Veille Active Indicateurs premiers

Comité Syndical du SMEAT - 18/10/2013

La délibération du 16 mars 2012 a confirmé l'engagement du SMEAT de mettre en œuvre un Outil de Veille, répondant à la fois à l'exigence de suivi permanent du SCoT et à celle d'un bilan de ses résultats au bout de six ans au plus tard (en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle II »).

Elle a arrêté les principes d'une liste d'indicateurs qui rendent compte, par grand champ (occupation des sols, construction de logements, évolution de l'emploi, ...) des orientations du SCoT.

Afin de pouvoir restituer à échéance rapprochée des indicateurs de tendance relatifs aux fondamentaux du SCoT, une douzaine d'indicateurs (simples, disponibles et faciles à actualiser) a été isolée au sein de l'Outil de Veille.

Document d'étape, cette première production, « Outil de Veille Active - Indicateurs premiers », s'inscrit dans ce cadre, par l'information des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT, sur les premières tendances observées en termes d'évolution de la Grande Agglomération Toulousaine.

Sommaire

1/ MAITRISER

Occupation des sols : ouverture de zones à l'urbanisation (mobilisation des pixels)
Occupation des sols : part des surfaces artificialisées, agricoles, ...

2/ ACCUEILLIR / POLARISER

Croissance démographique : taux et nombre d'habitants supplémentaires + répartition
Taux de logements sociaux au regard de la loi SRU
Croissance de l'emploi : Taux et nombre d'emplois supplémentaires
Suivi de l'offre commerciale

3/ RELIER

Suivi des projets de voiries et TCSP : Bilan
Évolution du périmètre de la Ville intense (desserte au ¼ d'heure)

4/ PILOTER

Suivi des Contrats d'Axe et études sommaires
État des procédures de PLU

aua/t

Outil de Veille Active - SCoT Grande Agglomération Toulousaine - 18 octobre 2013 - 2

Liste des indicateurs premiers

Maitriser

1. Occupation des Sols : ouverture de zones à l'urbanisation (mobilisation des pixels).
(Échelles : SCoT ; EPCI ; Ville intense / Développement mesuré)
2. Occupation des Sols : part des surfaces artificialisées, agricoles, ...
(Échelles : SCoT ; EPCI ; Ville intense / Développement mesuré)

Accueillir / Polariser

3. Croissance démographique : taux et nombre d'habitants supplémentaires.
(Échelles : SCoT ; EPCI ; Communes ; au-delà du SCoT)
4. Répartition de la croissance démographique : nombre d'habitants et évolutions.
(Échelles : EPCI ; Ville intense / Développement mesuré)
5. Croissance de l'emploi : Taux et nombre d'emplois supplémentaires (emplois privés).
(Échelles : SCoT ; EPCI)
6. Logements sociaux : taux de logements sociaux des communes au regard de la loi SRU (art. 55).
(Échelle : EPCI ; communes)
7. Suivi de l'offre commerciale : évolution des surfaces commerciales dans les pôles.
(Échelles : SCoT ; communes)

Relier

8. Suivi des projets de voiries et TCSP : Bilan.
(Échelles : SCoT ; Ville intense)
9. Surface desservie au ¼ d'heure : évolution du périmètre.
(Ville intense)
10. Part de la population bénéficiant d'une desserte au ¼ d'heure.
(Ville intense)

Piloter

11. Suivi des Contrats d'Axe et études sommaires : nombre de Contrats validés par le SMEAT, d'études sommaires engagées.
(Échelle : Ville intense)
12. État des procédures de PLU : planification à moyen terme, situation des POS / PLU.
(Échelles : SCoT ; EPCI)
13. État des procédures de PLU : nombre de PLU faisant l'objet d'une procédure de révision pour mise en compatibilité avec le SCoT.
(Échelles : SCoT ; EPCI)

aua/τ

1

MAITRISER

MAITRISER

PADD

- Gérer de façon plus économe les sols
- Inverser l'approche habituelle en matière d'aménagement du territoire, en intégrant les espaces naturels et agricoles pérennes parmi les fondamentaux du modèle de développement
- Définir des limites franches et lisibles entre territoires naturels et urbains

DOG

- Le prélèvement de terres agricoles et naturelles au profit d'une nouvelle urbanisation est réduit de 50 % par rapport aux périodes précédentes et n'excède donc pas 340 ha en moyenne annuelle à l'échelle du territoire de la Grande Agglomération Toulousaine

Indicateurs

Occupation des Sols : ouverture de zones à l'urbanisation (mobilisation des pixels).

(Échelles : SCoT ; EPCI ; Ville intense / Développement mesuré)

Occupation des Sols : part des surfaces artificialisées, agricoles, ...

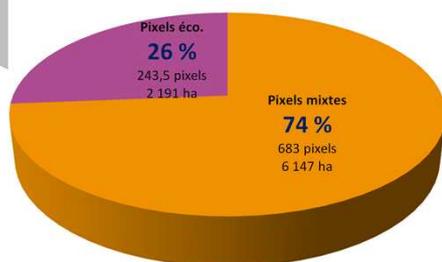
(Échelles : SCoT ; EPCI ; Ville intense / Développement mesuré)

« T0 - 2010 » Pixels au SCoT approuvé

SCoT : 926,5 pixels

8 338 ha

Vocation

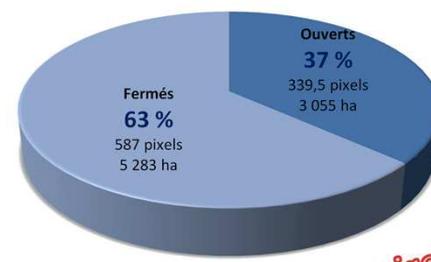


Ville intense / Dév. mesuré



Ouverts / Fermés

Au regard de la lecture des PLU



Chiffres provisoires

Vocation

Au SCoT (116 communes) :

- 74 % de pixels à vocation mixte (teinte orangée)
- 26 % de pixels à vocation économique (teinte violette)

Cette répartition $\frac{3}{4}$ / $\frac{1}{4}$ permet au territoire du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, complémentairement aux secteurs de densification et de renouvellement urbain, d'être en capacité d'accueillir, à horizon 2030, 300 000 habitants supplémentaires et 150 000 emplois.

Il est rappelé que :

- Les pixels mixtes recouvrent des zones pouvant accueillir de l'habitat, des activités économiques diverses et des équipements. Au moins 50 % du foncier doit être dédié à l'habitat ;
- Les pixels économiques sont exclusivement réservés au développement économique. Ils s'ajoutent ainsi au développement économique possible en zones mixtes.

Ville intense / développement mesuré

Au SCoT (116 communes) :

- 62 % de pixels en Ville intense (teinte jaune)
- 38 % de pixels en Développement mesuré (teinte verte)

Cette répartition des pixels entre territoires permet l'accueil minimum, complémentairement aux secteurs de densification et de renouvellement urbain, de 90 000 habitants sur Toulouse et 210 000 habitants sur le reste du territoire du SCoT, dont :

- 70 à 80 % sur les communes de la Ville intense (147 000 à 168 000 habitants) ;
- 20 à 30 % en territoire de Développement mesuré (42 000 à 63 000 habitants).

Ces objectifs doivent pouvoir être tenus avec les densités recommandées au SCoT, mises en œuvre dans les opérations d'aménagement.

Pixels ouverts / fermés (chiffres provisoires) - au regard de la lecture des PLU

« T0 - 1^{er} janvier 2010 »

- 63 % de pixels « fermés » (teinte bleu clair)
- 37 % de pixels « ouverts » (teinte bleu foncé)

« T0 - 2010 »

3 055 ha de pixels ouverts à l'urbanisation, à la lecture des PLU



Au rythme de 340 ha de prélèvements maximum par an sur les espaces agricoles et naturels préservés (prescription du SCoT)

Les 3 055 ha représentent :

9 années de prélèvement aux fins d'urbanisation

Pixels ouverts / fermés (chiffres provisoires) - au regard de la lecture des PLU

« T0 - 1^{er} janvier 2010 »

- 63 % de pixels « fermés »
- 37 % de pixels « ouverts »

Les 37 % de pixels ouverts au 1^{er} janvier 2010, représentent plus de 3 000 ha de potentiels fonciers futurs mobilisables dans les documents d'urbanisme locaux.

Rapportés aux 340 ha en moyenne annuelle de prélèvements par an sur les espaces agricoles et naturels préservés, objectif à l'échelle du SCoT, c'est un potentiel de 9 années de prélèvement qui pourrait être envisagé.

Selon un rythme de 680 ha en moyenne par an (tel qu'observé sur la période précédente), ce potentiel ne pourrait excéder 5 années.

« T0 - 2010 »

4 pixels sur 10 ouverts en Ville intense comme en Développement mesuré, ...

Ville intense

○ 577,5 pixels total

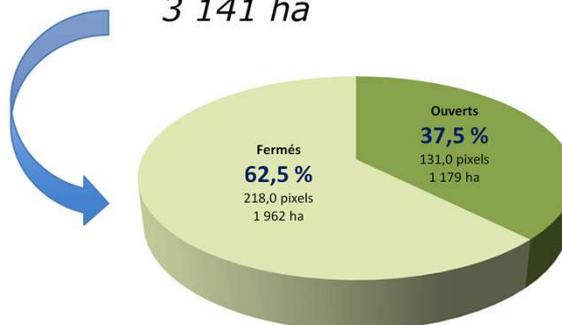
5 197 ha



Développement mesuré

○ 349 pixels total

3 141 ha



Ville intense (chiffres provisoires)

577,5 pixels au total, soit 5 197 ha

Environ 36 % sont ouverts à l'urbanisation (traduction en zone U et NA/AU ouvertes dans les POS et PLU).

Développement mesuré (chiffres provisoires)

349 pixels au total, soit 3 141 ha

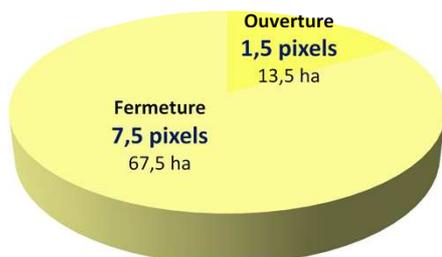
Environ 38 % sont ouverts à l'urbanisation.

Bien que le nombre de pixels en développement mesuré soit inférieur à celui observé en Ville intense, la proportion de pixels ouverts est équivalente : 4 pixels sur 10 ouverts.

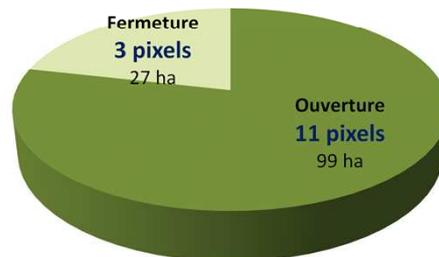
Au 1^{er} janvier 2010, la mobilisation du foncier en Développement mesuré est importante : 40 %.

... mais au cours des années 2010 - 2011, l'ouverture de pixels se fait majoritairement en Développement mesuré

Ville intense



Développement mesuré



Au cours des années 2010 et 2011 :

Les ouvertures de pixels se sont faites majoritairement en Développement mesuré (phase entre l'arrêt et l'approbation du SCoT).

Dans ce territoire, certaines ouvertures se font alors même qu'une urbanisation effective n'est pas constatée sur des secteurs anciennement ouverts à l'urbanisation (permis de lotir, d'aménager accordés => aucun accueil de population).

Il est important de noter que certaines de ces ouvertures ont fait basculer des communes au-delà du seuil des 50%.

Les fermetures de zones (pixels) peuvent s'expliquer par :

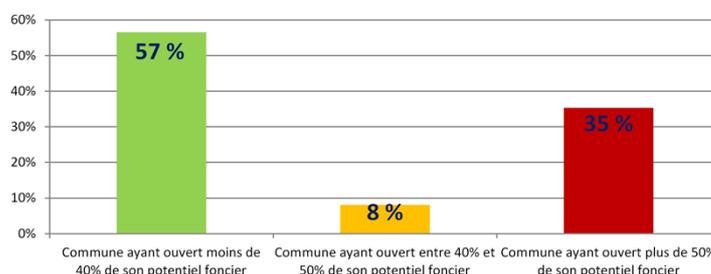
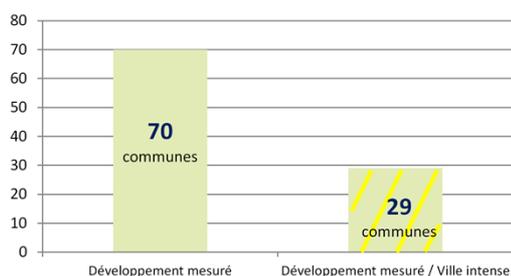
- Le renoncement à l'urbanisation de certaines zones ;
- La définition, à terme, de projets d'aménagements d'ensemble sur un territoire donné.

« T0 - 2010 »

En Développement mesuré, 1 commune sur 3 a déjà ouvert au moins 50 % de son potentiel foncier

Même si ouverture ne signifie pas systématiquement urbanisation effective, se pose :

- la question de la maîtrise du phasage pour certaines communes
- la question de la non urbanisation de terrains déjà ouverts



Développement mesuré

- 70 communes sont concernées par le territoire de Développement mesuré (la totalité de leurs pixels sont dans ce territoire) ;
- 29 communes sont concernées par le territoire de Développement mesuré, mais également par le territoire de la Ville intense.

Lorsque l'on considère la totalité des potentialités de développement en territoire de Développement mesuré, il est constaté, au 1^{er} janvier 2010, sur cette centaine de communes, qu'un tiers d'entre elles ont ouvert au moins 50 % de leur potentiel foncier.

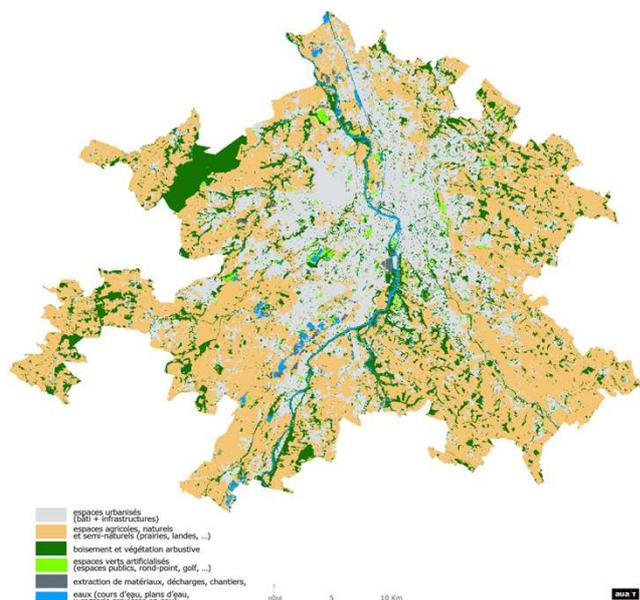
A cette même date, environ 10 % des communes ont mobilisé entre 40 et 50 % de leurs potentialités foncières.

Toutefois, sont dénombrées parmi les communes ayant mobilisé au moins 50 % de leur potentiel foncier :

- 18 communes disposant de moins de 2 pixels ;
- 11 communes bénéficiant de 2 à 4,5 pixels ;
- 4 communes ayant de 5 à 9,5 pixels ;
- 1 commune bénéficiant de 10 à 14,5 pixels ;
- 1 commune comptant de plus de 15 pixels.

« T0 - 2010 » Occupation des sols

Catégorie	Nomenclature	%
1	espaces urbanisés (bâti + infrastructures)	29,8
2	espaces agricoles, naturels et semi-naturels (prairies, landes, ...)	52,2
3	Boisement et végétation arbustive	14,8
4	espaces verts artificialisés (espaces publics, rond-point, golf, ...)	1,2
5	extraction de matériaux, décharges, chantiers	0,4
6	eaux (cours d'eau, plans d'eau, y compris gravières en eau)	1,7



Cette cartographie représente le « T0 - 2010 » de l'occupation des sols, à l'échelle du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine (116 communes).

Un outil

L'Assemblée Générale du GIP InterSCoT du 12 mars 2010 a validé dans son programme de travail 2010-2014, dans la perspective de l'accompagnement de la mise en œuvre des SCoT, la création d'un outil de veille foncière.

Un groupe technique élargi, composé des services de l'État (DDT Haute-Garonne et Aude, DREAL Midi-Pyrénées), des Conseils Généraux de l'Aude et de la Haute-Garonne, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, de la SAFER Gascogne - Haut Languedoc, de l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne et de l'aua/T, s'est réuni régulièrement pour formaliser, fin 2012, un outil d'observation de l'occupation du sol des territoires de l'InterSCoT par carroyage (maille de 50 m par 50 m) et définir le « T0 - 2010 » de cette occupation.

Cet outil développé par l'InterSCoT, plus précis que ceux utilisés jusqu'à présent (SPOT Thema, Corin Land Cover, ...) sur le périmètre de la Grande Agglomération Toulousaine, permettra de porter à la connaissance des élus, les informations concernant l'évolution des espaces urbanisés, des espaces agricoles et naturels, ...

Premiers résultats

Au 1^{er} janvier 2010, les espaces urbanisés couvrent environ 30 % de la superficie du territoire de la Grande Agglomération Toulousaine ; les territoires à dominante agricole et naturelle représentant 70 % (espaces agricoles, naturels et semi-naturels : 52 % ; boisement 15 % ; ...).

Perspectives 2013 - 2014

La production d'une image au 1^{er} janvier 2006, permettra de mettre en exergue les évolutions de l'occupation et notamment le volume des prélèvements sur les espaces agricoles et naturels au profit de l'urbain, sur une période de quatre ans (2006 - 2010).

Il est également mis en perspective, la réalisation d'une situation de l'occupation des sols 1^{er} janvier 2013, ce qui constituera une troisième date dans l'observation de l'évolution des espaces urbanisés, agricoles et naturels.

A terme, les informations sur la consommation des espaces croisées avec la mobilisation dans les PLU des territoires d'extension définis au SCoT (pixels), permettra d'apprécier leur consommation réelle.

aua/T

2

ACCUEILLIR / POLARISER

ACCUEILLIR / POLARISER

PADD

- Proposer une organisation harmonieuse et cohérente du territoire, en favorisant prioritairement le développement des territoires urbains déjà structurés en matière de diversité et de mixité urbaine
- Le cœur d'agglomération s'organise autour de la ville-centre et des communes de première couronne aux fonctions urbaines les plus développées
- Les centralités sectorielles, à la charnière entre le cœur d'agglomération et l'espace périurbain, et entre l'InterSCoT et les espaces voisins, structurent des bassins de vie
- Les pôles d'équilibre et les pôles de services structurent les bassins de vie de la grande couronne périurbaine

DOG

- Accompagner par un développement équilibré sur le plan résidentiel l'accueil de 250 000 à 300 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030

Indicateurs

Croissance démographique : taux et nombre d'habitants supplémentaires

(Échelles : SCoT ; EPCI ; Communes ; au-delà du SCoT)

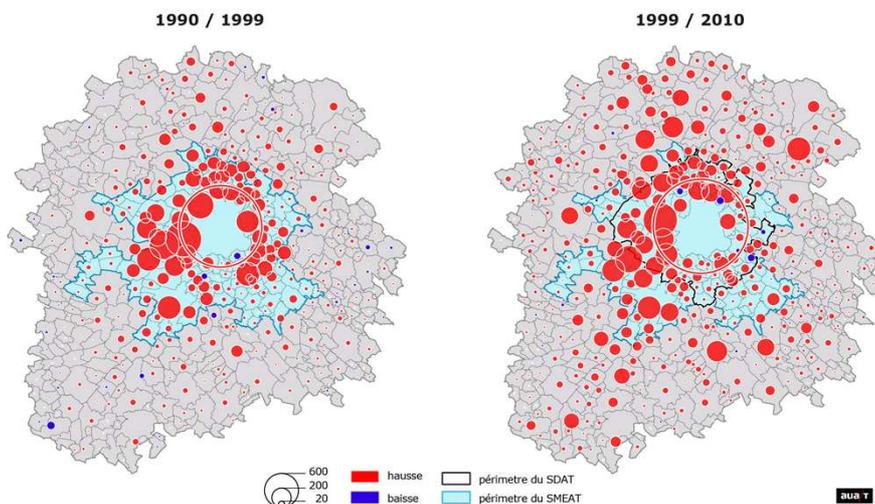
Répartition de la croissance démographique : nombre d'habitants et évolutions

(Échelles : EPCI ; Ville intense / Développement mesuré)

Un territoire toujours en forte croissance

- Une agglomération en **forte croissance** :
+ 19 200 hab. en moyenne par an sur l'aire urbaine entre 1999 et 2010
+ 12 100 hab. sur le SMEAT
- Une croissance très fortement marquée à l'ouest et au nord

Variation annuelle de la population
en nombre d'habitants par an



Ces deux cartographies représentent la variation annuelle de la population, en nombre d'habitants par an, à l'échelle de l'Aire Urbaine toulousaine (453 communes), pour les périodes 1990 - 1999 et 1999 - 2010 (source : Insee).

Chiffres 1990 - 1999 (en nombre d'habitants par an)

- AU 453 communes : + 14 100
- Pôle urbain : + 10 500
 - dont Toulouse : + 3 500
 - dont Banlieue : + 7 000
- Couronne périurbaine : + 3 600
- SMEAT : + 11 500

Chiffres 1999 - 2010 (en nombre d'habitants par an)

- AU 453 communes : +19 200
- Pôle urbain : + 10 700
 - dont Toulouse : + 4 700
 - dont Banlieue : + 6 000
- Couronne périurbaine : + 8 500
- SMEAT : + 12 100

Au sein de la Grande Agglomération

- Une croissance très fortement marquée à l'ouest et au nord.
- L'accueil dans le Pôle Urbain reste tout aussi important sur les deux périodes d'observation. Progression de la population sur la Ville-centre, même s'il semblerait qu'un infléchissement s'amorce depuis quatre ans.
- L'accueil démographique sur les dix dernières années est moins fort sur la banlieue (notamment sur le Sud-Est) ; Muret maintient son accueil.

Au-delà du SCoT central

- Forte croissance sur les centralités sectorielles de : Saint-Sulpice ; Castelnau d'Estrétefonds / Grenade / Merville ; L'Isle-Jourdain.
- Progression sur certains bassins de vie, autour d'Auterive ; Nailloux ; Cazères ; Carbone et dans une moindre mesure Fronton.
- **De manière générale, les communes de Développement mesuré ont accueilli fortement (en attente des effets des SCoT).**

Avertissement : Rappel sur le recensement « rénové »

Depuis 2009, l'Insee communique les populations du recensement rénové à un rythme annuel, mais avec un décalage systématique de 3 ans. En 2009, l'Insee a ainsi livré les populations millésimées 2006 ; en 2013, nous disposons des populations millésimées 2010. Ces populations officielles sont des estimations réalisées par l'Insee sur des cycles d'enquêtes (5 ans) selon deux méthodes en fonction de la taille de la commune : les moins de 10 000 habitants, les plus de 10 000 habitants. L'Insee interdit les évolutions sur un an et demande pour l'instant de comparer avec 1999. L'Insee ne parlera d'évolution que sur des cycles complets de 5 ans. Ainsi, en 2014, les populations millésimées 2011 pourront être comparées à celles millésimées 2006. Au regard des chiffres aujourd'hui disponibles du recensement rénové (2006 à 2010), il semblerait que les dynamiques d'accueil marquent le pas dans les grandes villes (Toulouse, Marseille, Nice, Rennes, Lille, ...). Les résultats attendus pour 2011 (disponibles en 2014) constitueront une nouvelle référence pour apprécier la croissance démographique du territoire.

ACCUEILLIR / POLARISER

PADD

- Proposer une organisation harmonieuse et cohérente du territoire, en favorisant prioritairement le développement des territoires urbains déjà structurés en matière de diversité et de mixité urbaine
- Le cœur d'agglomération s'organise autour de la ville-centre et des communes de première couronne aux fonctions urbaines les plus développées
- Les centralités sectorielles, à la charnière entre le cœur d'agglomération et l'espace périurbain, et entre l'InterSCoT et les espaces voisins, structurent des bassins de vie
- Les pôles d'équilibre et les pôles de services structurent les bassins de vie de la grande couronne périurbaine

DOG

- 150 000 emplois devront être créés sur le SCoT

Indicateur

Croissance de l'emploi : Taux et nombre d'emplois supplémentaires (emplois privés)

(Échelles : SCoT ; EPCI)

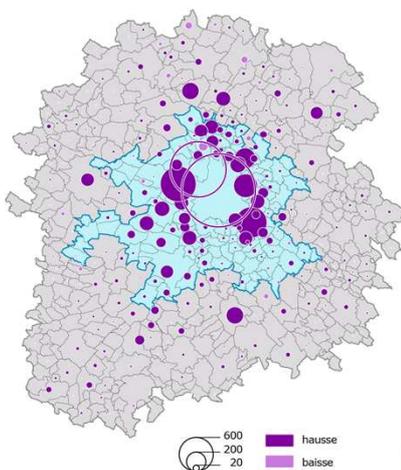
Une forte dynamique d'emplois qui continue à se polariser

Les plus fortes évolutions de
l'emploi privé en France entre
2000 et 2010 (communes)

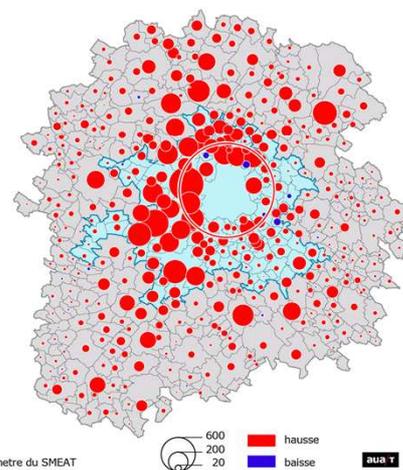
1- Roissy-en-France	+ 38 400
2- Toulouse	+ 24 900
3- Nanterre	+ 24 200
4- Saint-Denis	+ 23 300
5- Marseille	+ 21 500
7- Blagnac	+ 16 400
30- Colomiers	+ 6 500
45- Labège	+ 4 300
81- Balma	+ 2 900
119- Saint-Jean	+ 2 200

Variations annuelles

de l'emploi salarié privé 1999 / 2010
en nombre d'emplois par an



de la population 1999 / 2010
en nombre d'habitants par an



La cartographie de droite reprend l'évolution de la population sur la période 1999 - 2010 sur l'Aire Urbaine de Toulouse. La cartographie de gauche décrit l'évolution de l'emploi sur la même période. Il s'agit de l'emploi salarié privé (source : pôle emploi) qui représente selon les territoires entre 60 et 70 % de l'emploi total. C'est en tout cas le secteur de l'emploi le plus sensible aux fluctuations du marché.

L'Aire Urbaine de Toulouse se singularise par sa dynamique de croissance. En gagnant plus de 30 % d'emplois privés entre 1999 et 2010, l'aire de Toulouse devance nettement les autres grandes Aires Urbaines de France : Bordeaux (+ 17 %), Marseille - Aix en Provence (+ 16 %), Lyon (+ 10 %), Paris (+ 9 %), Lille (+ 4 %), ... Cette dynamique au long cours a été particulièrement forte au début des années 2000. La crise de 2008 et 2009 a marqué un net ralentissement, mais l'Aire Urbaine de Toulouse résiste et continue à gagner des emplois.

Chiffres 1999 - 2010 (en nombre d'emplois salariés privés par an)

AU 453 communes : + 8 900 emplois

- Pôle urbain : + 7 800 emplois
 - dont Toulouse : + 2 800 emplois
 - dont Banlieue : + 5 000 emplois
- Couronne périurbaine : + 1 100 emplois
- SMEAT : + 8 000 emplois

La dynamique d'emploi bénéficie en priorité à quelques communes du cœur d'agglomération. Il s'agit essentiellement des communes de Toulouse, Blagnac, Colomiers et Labège qui concentrent à elles quatre 65 % des emplois salariés privés de l'Aire Urbaine de Toulouse.

Au-delà, dans le périurbain, certaines centralités sectorielles se renforcent (Castelnau d'Estrétefonds, Saint-Sulpice-sur-Tarn, L'Isle-Jourdain...) ainsi que certains sites économiques de bassin (Auterive).

Globalement, la géographie « polarisée » de la croissance des emplois s'éloigne de la croissance plus « diffuse » de l'accueil démographique.

La vocation d'accueil résidentiel de la grande couronne périurbaine se renforce dans l'attente d'un retournement de tendance au bénéfice d'un développement économique, axe prioritaire de la vision stratégique de l'InterSCoT.

ACCUEILLIR / POLARISER

PADD

- Proposer une organisation harmonieuse et cohérente du territoire, en favorisant prioritairement le développement des territoires urbains déjà structurés en matière de diversité et de mixité urbaine
- Le cœur d'agglomération s'organise autour de la ville-centre et des communes de première couronne aux fonctions urbaines les plus développées
- Les centralités sectorielles, à la charnière entre le cœur d'agglomération et l'espace périurbain, et entre l'InterSCoT et les espaces voisins, structurent des bassins de vie
- Les pôles d'équilibre et les pôles de services structurent les bassins de vie de la grande couronne périurbaine

DOG

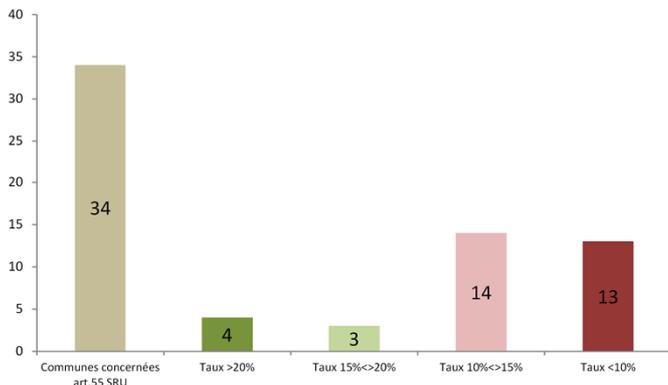
- Fixer des objectifs de production de logements locatifs sociaux par territoire et préciser dans les PLH les objectifs de diversité sociale et de solidarité (53 200 à 59 600 logements locatifs sociaux supplémentaires pour atteindre environ 112 000 en 2030)

Indicateur

Logements sociaux : taux de logements sociaux des communes au regard de la loi SRU

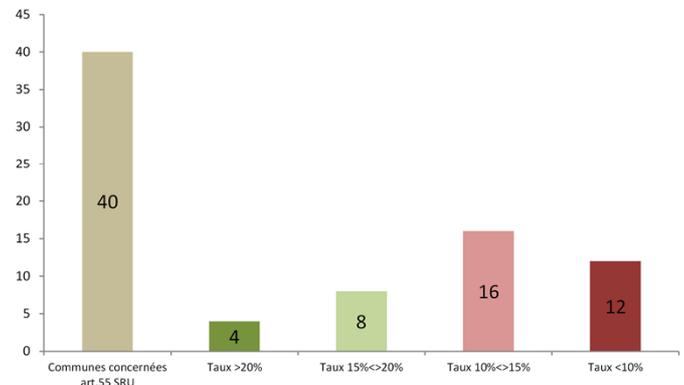
(Échelle : communes)

« T0 - 2008 »
Le parc SRU sur le SCoT
comptait 60 800 logements,
soit un taux SRU de 16,85 %



Les logements manquants : 13 705 logts

« T3 - 2011 »
Le parc SRU sur le SCoT compte
68 400 logements, soit un taux
SRU de 17,79 %



Les logements manquants : 8 473 logts

« T0 - 2008 »

34 communes concernées par l'article 55 de la loi SRU.

Cet article fixe aux communes de plus de 3 500 habitants situées dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants de disposer d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux par rapport à leur parc de résidences principales.

- 4 communes avec un taux > à 20 % ;
- 3 avec un taux compris entre 15 et 20 % ;
- 14 avec un taux compris entre 10 et 15 % ;
- 13 avec un taux < à 10 %.

13 700 logements manquants pour atteindre 20 %.

« T3 - 2011 »

40 communes concernées par l'article 55 de la loi SRU.

- 4 communes avec un taux > à 20 % ;
- 8 avec un taux compris entre 15 et 20 % ;
- 16 avec un taux compris entre 10 et 15 % ;
- 12 avec un taux < à 10 %.

8 500 logements manquants pour atteindre 20 %.

Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} janvier 2011, le taux de logements SRU a progressé d'un point.

Le rattrapage est à l'œuvre sur le périmètre du SMEAT ; le nombre de communes ayant un taux de logements sociaux compris entre 15 et 20, est passé de 3 à 8.

Sur cette même période, la commune de Toulouse, 55 % de la population des communes concernées et 60 % du parc de résidences principales, voit son taux SRU croître de 1,3 point pour avoisiner les 20 % (19,32 %).

Si les objectifs de développement de l'offre en logements locatifs sociaux établis dans les PLH permettent de respecter les obligations de la loi SRU, les PLH visent dans la majorité des cas, des objectifs plus ambitieux, par une accélération du rattrapage des déficits en logements sociaux, en fixant des objectifs SRU par groupe de communes.

ACCUEILLIR / POLARISER

PADD

- Proposer une organisation harmonieuse et cohérente du territoire, en favorisant prioritairement le développement des territoires urbains déjà structurés en matière de diversité et de mixité urbaine
- Le cœur d'agglomération s'organise autour de la ville-centre et des communes de première couronne aux fonctions urbaines les plus développées
- Les centralités sectorielles, à la charnière entre le cœur d'agglomération et l'espace périurbain, et entre l'InterSCoT et les espaces voisins, structurent des bassins de vie
- Les pôles d'équilibre et les pôles de services structurent les bassins de vie de la grande couronne périurbaine

DOG

- Polariser la fonction commerciale au sein des centralités

Indicateur

Suivi de l'offre commerciale : évolution des surfaces commerciales dans les pôles.

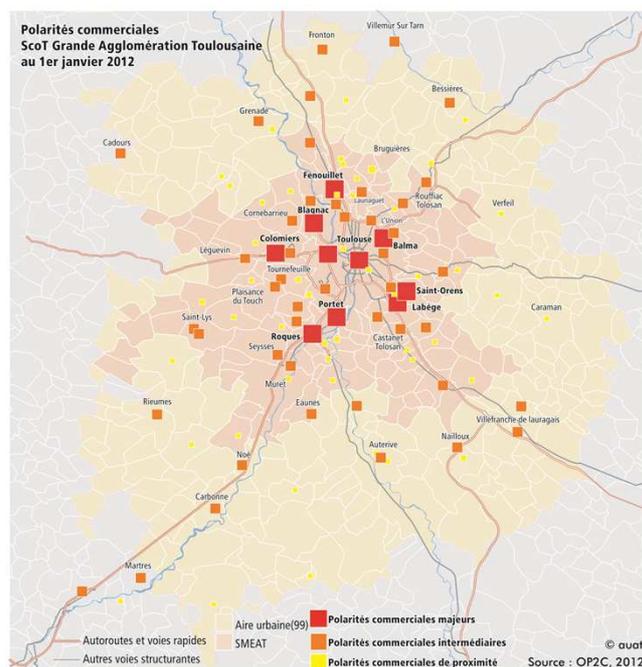
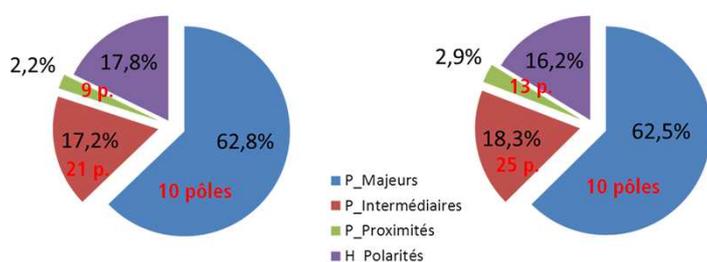
(Échelles : SCoT ; communes)

Une amorce de polarisation commerciale, tout type de pôle confondu

- Un début de polarisation commerciale sur les pôles de proximité et intermédiaires à confirmer au cours des prochaines années
- Une diminution des autorisations commerciales après l'approbation du SCoT
 - 12 400 m² SC accordés en 2010
 - **146 100 m² SC accordés en 2011**
 - 12 886 m² SC accordés en 2012

1er janvier 2009

1er janvier 2012



Un début de polarisation commerciale sur les pôles de proximité et intermédiaires entre 2009 et 2012

- Une diminution du nombre de m² de surfaces commerciales hors polarités entre 2009 et 2012 (17,8 à 16,2 %) ;
- Augmentation du nombre de pôles de proximité (de 9 à 13 pôles) et de leur part en m² SC (2,2 à 2,9 %) ainsi que du nombre de pôles intermédiaires (de 21 à 25 pôles) et de leur part en m² SC (17,2 à 18,3 %).

Après trois années de baisse, le SMEAT a vu bondir le volume de ses autorisations commerciales sur son territoire. 105 000 m² de SV (soit 146 100 m² SC) ont ainsi été autorisés, en 2011, soit 40 000 m² de plus que l'ensemble de l'Aire Urbaine de Lille, pourtant seconde du panel national en termes d'autorisations commerciales.

Une diminution des autorisations commerciales après l'approbation du SCoT

En 2012, le volume d'autorisations s'est considérablement réduit avec seulement 13 000 m² accordés.

Ce « grand écart » dépend de deux principaux paramètres :

- En premier lieu, 2012 est l'année d'approbation du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine. Ce document d'urbanisme cadre fixe pour les projets commerciaux, par son volet commercial, des prescriptions supplémentaires aux critères actuels de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.
- En second lieu, *d'un point de vue économique*, et dans un fort contexte concurrentiel, la stagnation de la consommation des ménages et l'essor du e-commerce ont entraîné des baisses de chiffre d'affaires relativement importantes pour un certain nombre d'enseignes traditionnelles, lesquelles cherchent désormais à modifier leur stratégie de développement (drive, ...).

aua/τ

3

RELIER

ACCUEILLIR / POLARISER

PADD

- Sur la Ville intense, il s'agit de conforter et de renforcer mixité et densité urbaines en cohérence avec un réseau de transports en commun maillé
- Au-delà, un réseau de transports urbains constituera la charpente de quatre grands bassins de mobilité
- Sur les espaces périurbains, il s'agit d'accompagner la polarisation de l'urbanisation (pôles d'équilibre et pôles de services) grâce à une organisation des transports collectifs dans chaque bassin de vie structurés autour des villes-gares
- L'étoile ferroviaire associée à un réseau interurbain performant devra garantir un grand maillage en transports en commun entre les différents bassins de vie périurbains et le cœur d'agglomération

DOG

- A l'horizon 2030, l'ensemble du territoire de la Ville Intense doit être desservi à un niveau de service en transports collectifs d'excellente qualité qui implique un "cadencement" minimal au quart d'heure en moyenne toute la journée

Indicateur

Suivi des projets de voiries et TCSP : Bilan

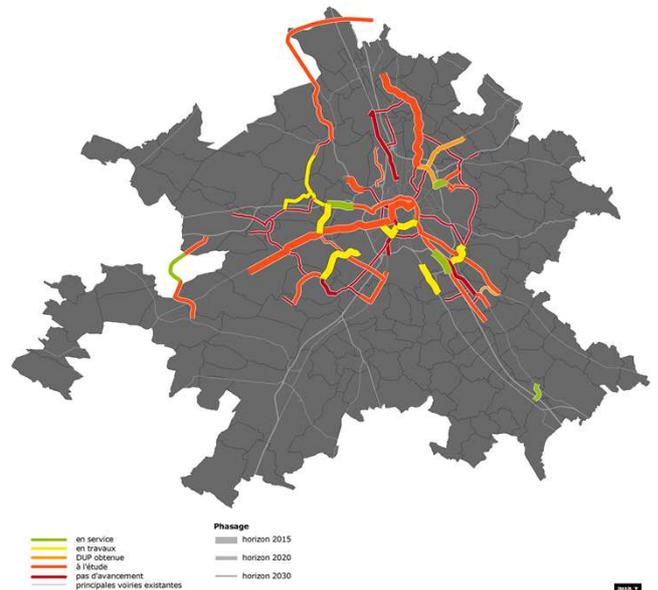
(Échelles : SCoT ; Ville intense)

« T2 - 2012 »

3 % du linéaire de voie inscrits au SCoT, sont en service, 11 % en travaux

«T2» Avancement des projets de voirie inscrits au SCoT

- De nombreux projets de voirie sont liés à des projets de TCSP
(BUN, LUBE, RD 888, LMSE, VCSM, Voie des Ramassiers, RD 632, ...)
- De nombreux projets de voirie à l'étude, mais peu de réalisations en 2012
- 40 % du linéaire des voiries programmées à horizon 2015 sont en travaux en 2012
- La majorité des projets prévus aux horizons 2015 et 2020 font également l'objet d'études



La cartographie présente simultanément l'horizon de programmation des voiries (épaisseur du trait) et l'état d'avancement, au 1^{er} janvier 2012, des projets de voiries inscrits au SCoT (dégradé de couleur).

260 km de linéaire de voie sont à créer ou à améliorer à horizon 2030 (SCoT).

« T0 - 1^{er} janvier 2010 » (chiffres provisoires)

- en service : 1 %
- en travaux : 8 %
- DUP obtenue : 6 %
- à l'étude : 46 %
- pas d'avancement : 39 %

« T2 - 1^{er} janvier 2012 » (chiffres provisoires)

- en service : 3 %
- en travaux : 11 %
- DUP obtenue : 4 %
- à l'étude : 44 %
- pas d'avancement : 38 %

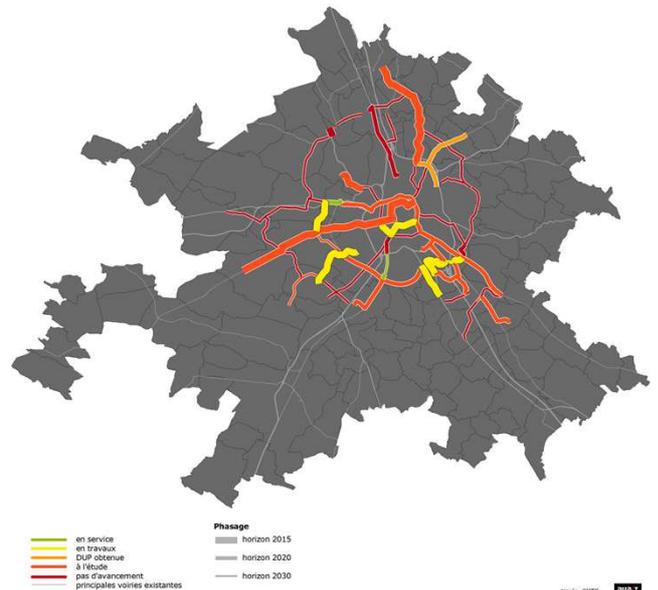
Progression des mises en service (de 1 à 3 %) et des mises en travaux (de 8 à 11 %) au cours des deux dernières années.

* Voies inscrites au SCoT : cf. page 74 du DOG ; Tronçons à créer + tronçons à améliorer, ou à requalifier lors de projets de TCSP.

Les TCSP identifiés au PDU à l'horizon 2015 sont, soit en travaux, soit à l'étude en 2012

- Tous les projets de TCSP programmés à l'horizon 2015, au PDU approuvé, sont en travaux ou à l'étude
- De nombreux projets de TCSP inscrits comme orientation 2020 font également l'objet d'étude
- Une majorité des TCSP à horizon 2015 bénéficie de subventions d'appel à projet du Grenelle
2012 : VCSM et Ligne Garonne
2013 : BUN, LMSE, Axe bus Tolosane et Ligne Envol

«T2» Avancement des projets de TCSP inscrits au SCoT



La cartographie présente simultanément l'horizon de programmation des TCSP (épaisseur du trait) et l'état d'avancement, au 1^{er} janvier 2012, des projets de voiries inscrits au PDU approuvé et au SCoT (dégradé de couleur).

220 km de linéaire de TCSP sont à réaliser à horizon 2030 (SCoT).

« T0 - 1^{er} janvier 2010 » (chiffres provisoires)

- en service : 1 %
- en travaux : 2 %
- DUP obtenue : 6 %
- à l'étude : 42 %
- pas d'avancement : 49 %

« T2 - 1^{er} janvier 2012 » (chiffres provisoires)

- en service : 2 %
- en travaux : 9 %
- DUP obtenue : 4 %
- à l'étude : 40 %
- pas d'avancement : 45 %

Progression des mises en travaux (de 2 à 9 %) au cours des deux dernières années.

Au Sud-Ouest, la partie du cœur d'agglomération, aujourd'hui non desservie au ¼ d'heure, fait l'objet de travaux pour la mise en place d'un TCSP (VCSM).

ACCUEILLIR / POLARISER

PADD

- Sur la Ville intense, il s'agit de conforter et de renforcer mixité et densité urbaines en cohérence avec un réseau de transports en commun maillé
- Au-delà, un réseau de transports urbains constituera la charpente de quatre grands bassins de mobilité
- Sur les espaces périurbains, il s'agit d'accompagner la polarisation de l'urbanisation (pôles d'équilibre et pôles de services) grâce à une organisation des transports collectifs dans chaque bassin de vie structurés autour des villes-gares
- L'étoile ferroviaire associée à un réseau interurbain performant devra garantir un grand maillage en transports en commun entre les différents bassins de vie périurbains et le cœur d'agglomération

DOG

- A l'horizon 2030, l'ensemble du territoire de la Ville Intense doit être desservi à un niveau de service en transports collectifs d'excellente qualité qui implique un "cadencement" minimal au quart d'heure en moyenne toute la journée

Indicateur

Surface desservie au 1/4 d'heure : évolution du périmètre

(Ville intense)

Part de la population bénéficiant d'une desserte au 1/4 d'heure

(Ville intense)

Des secteurs du cœur d'agglomération ne bénéficient pas d'une desserte au ¼ d'heure

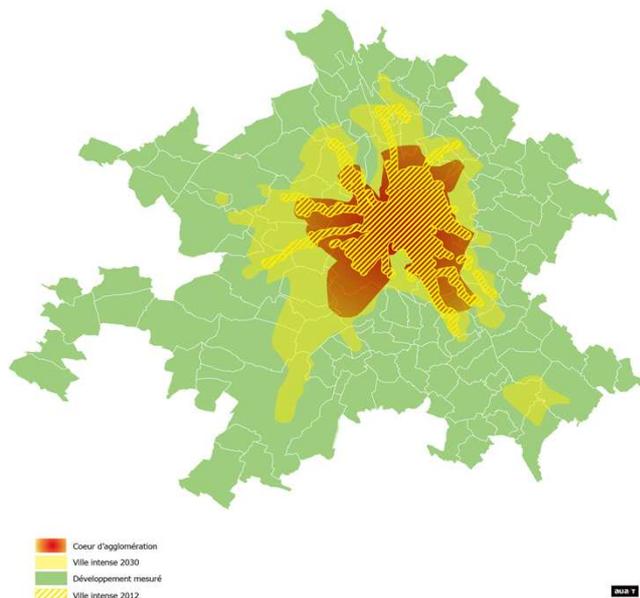
Objectif SCoT (page 71 du DOG) :

A l'horizon 2030, l'ensemble de la Ville intense doit être desservi à un niveau de service en transports collectifs d'excellente qualité qui implique un « cadencement » minimal au 1/4 d'heure en moyenne toute la journée

(soit un minimum de 120 courses / jour)

- La ville au ¼ d'heure actuelle (T2 - 2012) couvre une superficie de **118 km²** (superficie de la Ville intense envisagée pour 2030 : **383 km²**)
- Des **secteurs du cœur d'agglomération** non desservis au ¼ d'heure (notamment Ouest et Sud-Ouest)
- Au-delà du cœur d'agglomération, un réseau qui s'est développé principalement en étoile (excepté vers Muret)

Ville intense



Passer de l'étoile à la toile dans le cœur d'agglomération (extrait du DOG)

« ... ». Aujourd'hui, le maillage du réseau structurant de transports en commun est réduit et concentré sur le centre de Toulouse. En passant d'un réseau en étoile à une véritable toile, il s'agit de maximiser les possibilités de déplacements dans l'ensemble du cœur d'agglomération, notamment entre faubourgs toulousains, entre faubourgs et communes périphériques, et entre communes périphériques, et non plus seulement avec le centre-ville de Toulouse « ... ».

Ville intense (extrait du DOG)

La Ville intense inclut le cœur d'agglomération et s'étend au-delà le long des axes forts de transport en commun, intégrant ainsi les communes pôles secondaires. Elle constitue le lieu privilégié d'accueil de la population et de l'emploi dans les zones les mieux desservies et équipées, en veillant à un développement économe en ressources, respectant les équilibres habitants/emplois (quartiers mixtes) et favorisant la mixité sociale. Un objectif de densité élevé est défini, en contrepartie du niveau d'équipements offert (annexe du DOG).

A l'horizon 2030, l'ensemble du territoire de la Ville intense doit être desservi à un niveau de service en transports collectifs d'excellente qualité qui implique un « cadencement » minimal au quart d'heure en moyenne toute la journée (soit un minimum de 120 courses par jour) et des aménagements performants permettant de garantir la régularité du service et une bonne vitesse commerciale. Avec un tel niveau de service, tout point du territoire (habitat, activités, services) de la Ville intense devra être à distance de marche à pied d'un arrêt de transport collectif. En outre, l'accessibilité aux transports en commun à vélo devra être favorisée (page 71 du DOG).

« SCoT approuvé - horizon 2030 »

La Ville intense (teinte jaune) devra couvrir un territoire de l'ordre de 383 km².

Ville au ¼ d'heure

Zone d'influence calculée autour des tronçons, en cumulé, à plus de 120 courses par jour.

« T0 - 2010 »

Au 1^{er} janvier 2010, la ville au ¼ d'heure couvrait 113 km².

« T2 - 2012 »

Au 1^{er} janvier 2012 (teinte jaune hachurée), la ville au ¼ d'heure couvrait 118 km². Cette progression s'explique par la mise en service de la ligne T1 et la restructuration du réseau bus sur le Nord-Ouest de l'agglomération.

Des secteurs du cœur d'agglomération restent non desservis au ¼ d'heure :

- À l'Ouest et Sud-Ouest : secteurs de Basso-Cambo, VCSM, Francazal et Portet (gare), ces secteurs devant être reliés au pôle d'interconnexion du quadrant Sud-Ouest (page 77 du DOG).
- À l'Est : les secteurs non encore desservis correspondent à des territoires peu peuplés ou à des territoires de projets (Paléficat, Malepère/Marcaissonne, Entiore, ...)

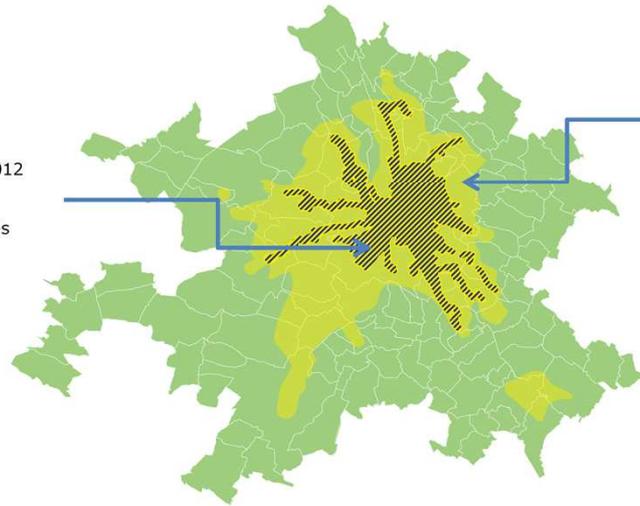
Au-delà du cœur d'agglomération, un réseau principalement en étoile qui s'est développé (excepté vers Muret). La signature du Contrat d'Axe n°24 (Cadencement au ¼ h à Muret et réseau bus de rabattement sur la gare) devrait pouvoir entraîner une restructuration du réseau sur cette partie du territoire.

6 individus sur 10 en Ville intense bénéficient d'une desserte au 1/4 d'heure

Ville intense

Le périmètre de la ville au 1/4 d'heure 2012 concerne :

- 439 000 habitants (données 2008)
- 160 000 emplois salariés des sociétés



Le périmètre de la Ville intense 2030 concerne :

- 685 000 habitants (données 2008)
- 265 000 emplois salariés des sociétés

Ville intense 2030
Développement mesuré
Ville intense 2012

sch. 1

aua/τ

4

PILOTER

RELIER

DOG

- Le Document d'Orientations Générales rassemble les prescriptions permettant la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. A cette étape sont mises en évidence les implications des différentes collectivités et divers partenaires de l'aménagement et l'exigence d'un réel pilotage par le SMEAT de ce projet ambitieux. Ce pilotage porte d'une part, sur la bonne articulation entre les différentes prescriptions et recommandations en matière de maîtrise du développement, de polarisation et de mobilité durable et d'autre part, sur le phasage cohérent dans le temps de ce projet de territoire.
 - Garantir la cohérence et les grands équilibres entre espaces urbains et espaces naturels et agricoles
 - Phaser la desserte en TC performante et l'ouverture à l'urbanisation
 - Contribuer à l'harmonisation des politiques publiques en mettant en œuvre les recommandations du SCoT
 - ...

Indicateur

Nombre de Contrats validés par le SMEAT, d'études sommaires engagées

(Échelle : Ville intense)

État des procédures de PLU : situation des POS / PLU.

(Échelles : SCoT ; EPCI)

Nombre de PLU faisant l'objet d'une révision pour mise en compatibilité avec le SCoT.

(Échelles : SCoT ; EPCI)

Prise en compte de l'évolutivité de la desserte sur le BUN, sur la RD2 et sur la liaison VCSM - Portet

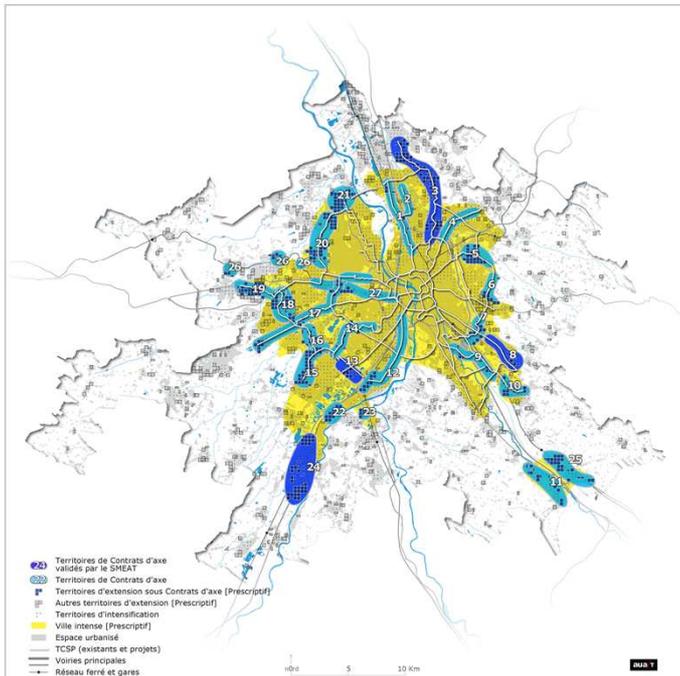
L'évolutivité de la desserte correspond à l'adaptation de l'offre en TC, en cohérence avec le développement de l'urbanisation :

- Évolution de la fréquence ;
- Évolution du mode de transport ;
- Restructuration du réseau de bus au regard de l'évolution du réseau structurant de l'agglomération.
- ...

Contrat d'Axe évolutif

L'ensemble des opérations d'urbanisme à programmer dans le périmètre d'un Contrat d'Axe donné, s'échelonneront dans le temps. Les Contrats d'Axe aujourd'hui signés concernent une première phase opérationnelle. Les phases ultérieures devront faire l'objet d'avenant au Contrat d'Axe.

Fin 2012, 4 Contrats d'axe évolutifs validés par le SMEAT sur 27 figurant au SCoT



- Fin 2012, **4** contrats d'axe **évolutifs** validés par le SMEAT (n°3 ; n°8 ; n°13 et n°24)
- Prise en compte de **l'évolutivité de la desserte sur le BUN, sur la RD2 et sur la liaison VCSM - Portet**
- En attente de la restructuration du réseau de bus autour de **l'offre cadencée à la gare de Muret** (horizon non défini)

Prise en compte de l'évolutivité de la desserte sur le BUN, sur la RD2 et sur la liaison VCSM - Portet

L'évolutivité de la desserte correspond à l'adaptation de l'offre en TC, en cohérence avec le développement de l'urbanisation :

- Évolution de la fréquence ;
- Évolution du mode de transport ;
- Restructuration du réseau de bus au regard de l'évolution du réseau structurant de l'agglomération.
- ...

Contrat d'Axe évolutif

- L'ensemble des opérations d'urbanisme à programmer dans le périmètre d'un Contrat d'Axe donné, s'échelonnent dans le temps. Les Contrats d'Axe aujourd'hui signés concernent une première phase opérationnelle. Les phases ultérieures devront faire l'objet d'avenant au Contrat d'Axe.

Les engagements des partenaires (extrait du DOG, page 88)

Le contrat d'axe est formalisé dans un document précisant les engagements des partenaires.

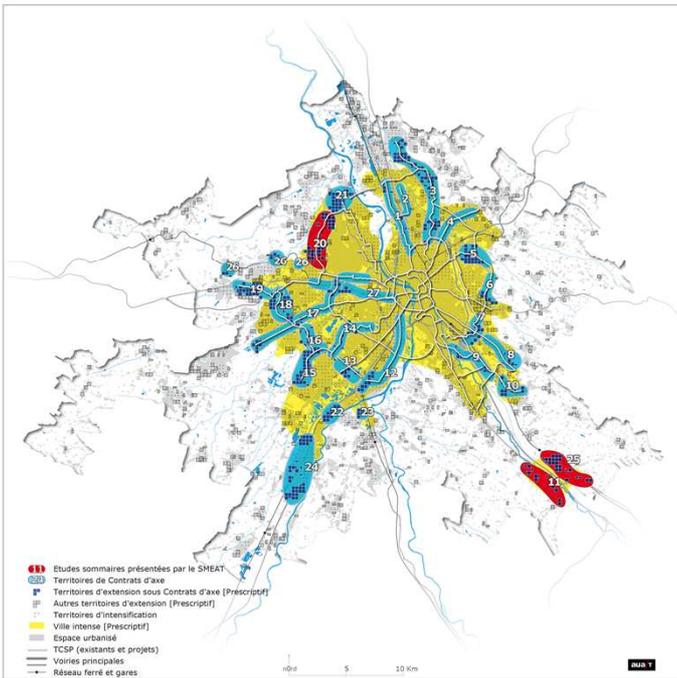
A titre d'exemple, les engagements des communes et/ou de leurs groupements (EPCI) pourront porter sur :

- une proposition de mise en compatibilité des PLU (règlements, ER...) en vue d'intégrer des mesures pour :
 - la densité et la mixité autour du TCSP,
 - l'accessibilité des stations ;
- des programmes d'opérations d'aménagement (ZAC...) ;
- une planification de la réalisation ;
- des engagements d'opérations d'accompagnement pour l'accessibilité aux TC (cheminements modes doux, démarche de plan local de déplacement...) ;
- des actions de communication.

Les engagements de l'AOT pourront porter sur un périmètre d'intervention, le mode et le niveau d'offre, un niveau de qualité, et le cas échéant sur une mise en compatibilité du PDU.

Fin 2012, **3** études sommaires 20 % validées par le SMEAT

- Fin 2012, **3** études sommaires validées au SMEAT (n°11 ; n°20 et n°25)



Au cours des années 2010 - 2011, approbation de 9 PLU ; 2 comportent des éléments incompatibles avec le SCoT

Près de 80 procédures approuvées sur les années 2010 et 2011
(Révision, révision simplifiée et modification)

Sur ces 80 procédures, les avis émis par le SMEAT comptent :

- 60 % d'avis favorables ;
- 20% d'avis qui invitent, recommandent aux communes la prise en compte d'éléments spécifiques du SCoT ;
- 10 % d'avis comportant des réserves ;
- 10 % d'avis défavorables.

Ces indications portent sur la période qui a précédé l'approbation du SCoT.

Les PLU dont la procédure d'élaboration a été menée en parallèle de celle du SCoT et dont certains éléments restent incompatibles avec les orientations du DOG, ainsi que les PLU et les Cartes communales dont l'approbation est antérieure à celle du SCoT, doivent être rendus compatibles au SCoT dans un délai de trois ans (cf. articles L123-1-9 et L124-2 du Code de l'Urbanisme).

Au 19 décembre 2012, 16 % des communes du SCoT non couvertes par un PLU, n'ont pas engagé de révision de leur document d'urbanisme

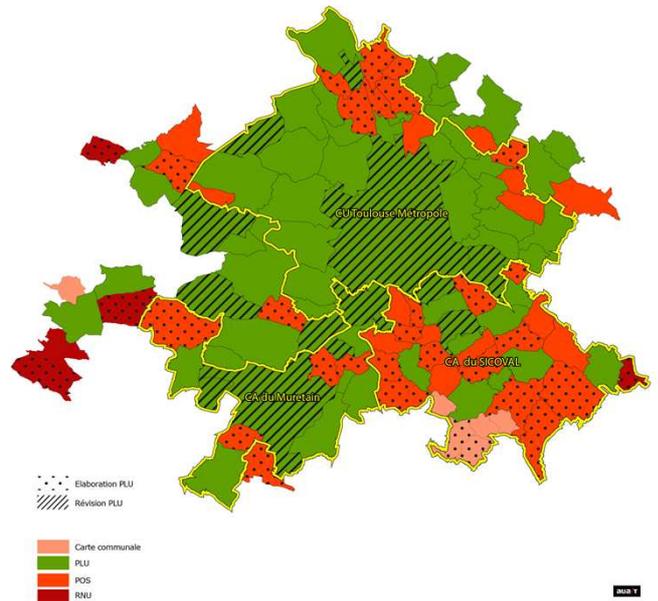
Etat d'avancement des documents d'urbanisme communaux (fin 2012)

Fin 2012, le SCoT compte :

- 65 PLU
- 40 POS
- 6 Cartes communales
- 5 RNU

- 32 élaborations de PLU sont en cours

- 13 révisions de PLU sont engagées



Données et chiffres provisoires

Les PLU / POS et Cartes communales devront être rendus compatibles au SCoT dans un délai de trois ans (cf. articles L123-1-9 et L124-2 du Code de l'Urbanisme).

En application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle II », les EPCI compétents en matière d'urbanisme élaborent le PLU sur l'intégralité de leur territoire (constitution d'un PLUi) => cas de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole.

Pour les autres territoires, sous réserve d'évolutions législatives (élargissement de la constitution d'un PLUi aux Communautés d'Agglomération, ...), les PLU « SRU » devront adopter les dispositions du Grenelle lors de leur prochaine révision, au plus tard le 1^{er} janvier 2016.



Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine
Le Belvédère – 11 bd des Récollets – 31078 TOULOUSE Cedex 4
Tél 05 62 26 86 26 – Fax 05 61 52 71 36
www.aua-toulouse.org